

DE_2016_005

Conseil Municipal du Pont de Montvert – Sud Mont
Lozère

Séance du 14 Janvier 2016

Membres en exercice : 29	Date de la convocation: 08/01/2016
Présents : 26	<i>L'an deux mille seize et le quatorze janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel Riou, doyen de l'Assemblée</i>
Votants: 28	Présents : Jean-Paul VELAY, Michel RIOU, Thierry MAZOYER, , Patrick BRUN, Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, François THYSS, Dominique MOLINES, Alain JAFFARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Christelle FOLCHER, BLACLARD Catherine, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Albert DOUCHY, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE, Gillian MCHUGO, Michèle BUISSON, Gilbert ROURE, François BEGON, Yves COMMANDRE, Marie LION, Jean-Pierre ALLIER, Paul COMMANDRE
Pour: 28	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Absents: Regis DURAND Représentés: Nils BJORNSON LANGEN représenté par Jean-Pierre ALLIER Matthias CORNEVAUX représenté par Jean-Paul VELAY Secrétaire de séance: Jean-Paul VELAY

Objet: DISSOLUTION CCAS

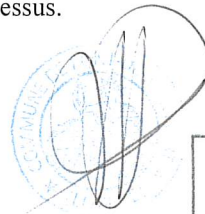
La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un centre communal d'action sociale (CCAS).

En application de cette loi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dissoudre les CCAS des communes déléguées et de ne pas installer de nouveau CCAS pour la commune nouvelle.

Etant entendu que la compétence sociale sera assurée par une commission extra municipale (voir délibération suivante) et que les sommes allouées aux affaires sociales seront prévues dans le budget primitif de la commune.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/01/2016
et publié ou notifié
le 25/01/2016

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



Sous-Préfecture
de FLORAC (Lozère)
REÇU Le 25 JAN. 2016